

	TRANSCRIPTION DE L'ACTE DE MARIAGE Enregistrement d'un mariage sur les registres de l'état civil consulaire français sans délivrance préalable d'un certificat de capacité à mariage
--	--

Vous devrez effectuer votre demande par courrier au consulat compétent en fonction du lieu de célébration du mariage.

Le mariage a eu lieu dans la circonscription consulaire de :

- Houston, La Nouvelle-Orléans, Los Angeles ou San Francisco : vous devez faire votre demande au consulat général de France à Los Angeles (ec.los-angeles-cslt@diplomatie.gouv.fr)

Depuis les Etats-Unis : Consulat général de France à Los Angeles Pole Etat Civil et Nationalité 10390 Santa Monica Boulevard – Suite 410 Los Angeles, CA 90025	Depuis la France : Consulat général de France à Los Angeles Pole Etat Civil et Nationalité s/c Service de la Valise diplomatique 13 rue Louveau - 92438 CHATILLON CEDEX
---	--

- Atlanta, Boston, Chicago, Miami, New York ou Washington, DC : vous devez faire votre demande au consulat général de France à Washington (etat-civil.washington-fslt@diplomatie.gouv.fr)

Depuis les Etats-Unis : Consulat général de France à Washington Service de l'état civil 4101 Reservoir Road NW Washington DC 20007-2185	Depuis la France : Consulat général de France à Washington Service de l'état civil s/c Service de la Valise diplomatique 13 rue Louveau - 92438 CHATILLON CEDEX
--	--



Tout dossier incomplet sera renvoyé.

L'acte de mariage doit impérativement être apostillé et faire mention de la ville du mariage et de l'identité du célébrant.

Les actes d'état civil doivent être produits en originaux et seront conservés.

Les photocopies, même notariées, et scans ne sont pas recevables.

Les actes d'état civil rédigés en anglais ne doivent pas être traduits.

Pièces à fournir

Cette liste n'est pas exhaustive. Après examen des pièces fournies, d'autres justificatifs pourront vous être demandés.

☐ **Formulaire de demande** de transcription d'acte de mariage complété, daté et signé par un ou les époux

☐ **Une enveloppe** pour l'envoi du livret de famille et des copies d'acte une fois la transcription effectuée :

- pour les personnes résidentes aux États-Unis : une enveloppe « Priority Mail » ou « Priority Mail Express » format 12 1/2" x 9 1/2" affranchie au tarif en vigueur et libellée à votre adresse.

Attention : nous n'acceptons plus les enveloppes FedEx ni UPS Ground (sauf si vous résidez aux Bahamas, dans les îles Caïmans, îles Turks et Caïques, îles Vierges américaines, Hawaï, Guam ou à Porto Rico).

Veillez **à coller le timbre** sur l'enveloppe afin d'éviter tout risque de perte et **à noter le tracking number**, le consulat n'assurera pas le suivi de votre courrier.

- pour les personnes résidentes en France : une enveloppe format C5 (162 x 229 mm) affranchie au tarif français en vigueur et libellée à votre adresse (le consulat se charge d'acheminer le courrier depuis les Etats-Unis vers Paris via la valise diplomatique).
- pour les personnes résidant dans un pays tiers : une enveloppe format C5 (162 x 229 mm) affranchie au tarif national en vigueur dans le pays de résidence et libellée à votre adresse.
Le consulat général de France se chargera de l'envoi de vos documents via la valise diplomatique à l'ambassade ou consulat compétent pour votre lieu de résidence.

☐ **Une copie originale apostillée** de l'acte de mariage **et** du mariage license américain datées de moins de 6 mois (« Long Form Copy » avec indication de **l'identité du célébrant et de la ville du mariage**) : ce document portant les références relatives à son enregistrement auprès des autorités américaines est à demander à l'autorité américaine qui a enregistré le mariage (County Court, County Clerk, State Vital records office). **Cette copie d'acte ne sera pas restituée.**

Comment obtenir une copie de l'acte de mariage puis la faire apostiller ?

1. La copie de l'acte de mariage est à demander à l'autorité américaine qui a enregistré le mariage (County Court, County Clerk, State Vital records office...)
2. Faire apostiller la copie de l'acte de mariage auprès du bureau du Secretary of State de l'État où votre mariage a été célébré.

Pour le conjoint français :

☐ **Copie intégrale de moins de trois mois** de [l'acte de naissance](#)

☐ Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport français **en cours de validité**

☐ En cas de divorce :

- Si l'acte de naissance porte la mention de divorce, la copie intégrale de l'acte de naissance suffit.
- Si l'acte de naissance ne porte pas la mention de divorce :
 - ☐ Copie du jugement de divorce étranger apostillée ou légalisée
 - ☐ Compléter l'« **Avertissement** » ci-joint

Pour le conjoint étranger :

☐ Copie originale datée de moins de 6 mois de l'acte de naissance du conjoint étranger délivré par les autorités locales du pays de naissance et original de [l'apostille ou de la légalisation de cet acte](#) + traduction faite par un traducteur agréé ([ATA](#)) s'il s'agit d'un acte dressé dans une autre langue que le français ou l'anglais. Cet acte ne sera pas restitué sauf s'il s'agit d'un acte étranger unique.

☐ Photocopie du **passport en cours de validité** et du **titre de séjour** sur le territoire américain si le futur conjoint n'est pas de nationalité américaine (visa en cours de validité, carte de résident, ...)

☐ Formulaire de rétablissement de l'état civil du conjoint étranger, le cas échéant

☐ En cas de divorce : copie certifiée conforme par le tribunal compétent du jugement de divorce du conjoint étranger

En fonction de la situation :

☐ Livret de famille français de parents célibataires si vous avez des enfants en commun (uniquement

☐ En cas de veuvage, acte de décès du précédent conjoint ou copie du livret de famille à jour

☐ Dans l'hypothèse où un contrat de mariage aurait été conclu en France **avant** la célébration du mariage, **original de l'attestation à remettre à l'officier d'état civil**, contenant le numéro de l'office notarial (n° CRPCEN).

Attention : s'il s'agit d'un « prenuptial ou postnuptial agreement » passés devant notaire ou un avocat américain, l'acte de mariage sera dans un premier temps transcrit. Il conviendra par la suite de saisir le procureur de la République du Tribunal judiciaire de Nantes afin de lui soumettre une requête en homologation de votre contrat de mariage au regard de la loi française.

DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE MARIAGE

Je (Nous) soussigné(e)(s)
Adresse :
Numéro(s) de téléphone :
E-mail :
sollicite(ons) la transcription sur les registres de l'état civil consulaire français de l'acte de mariage célébré à
....., le __ / __ / ____
(en cas de demande d'un seul époux) avec
dont, ci-joint, copie délivrée le __ / __ / ____.

Un contrat de mariage a-t-il été établi avant le mariage ? ☐ OUI ☐ NON

Je (nous) suis (sommes) informé(e)(s) qu'en vue de la transcription, l'officier de l'état civil français s'assure de la régularité de l'acte étranger produit et de la validité du mariage au regard du droit français.

À, le __ / __ / ____

Signature(s) du ou des époux

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ÉPOUX		
	Époux ou Épouse	Épouse ou Époux
NOM		
Prénom(s)		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Nationalité		
NOM et Prénom(s) du Père		
NOM et Prénom(s) de la Mère		
Situation familiale avant le mariage	☐ Célibataire ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)	☐ Célibataire ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)
TÉMOINS	Premier témoin	Second témoin
Prénom(s) NOM du célébrant		

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU(X) ENFANT(S) COMMUN(S) (nés avant ou après le mariage, même décédés, devant être inscrits sur le livret de famille)		
NOM Prénom(s) (dans l'ordre chronologique des naissances)	Date de naissance	Lieu de naissance

AVERTISSEMENT

M./Mme (prénom et NOM).....

et M./Mme (prénom et NOM).....

marié(e)s le __ / __ / ____ à

sont informé(e)s que, faute d'un exequatur ou d'une vérification d'opposabilité de la décision étrangère de dissolution du précédent mariage de M./Mme (prénom et NOM du conjoint divorcé)
..... rendue le __ / __ / ____ par (tribunal).....

leur union pourrait être annulée en application des articles 184 et 187 du code civil, la validité en France de la décision étrangère de dissolution du précédent mariage pouvant être ultérieurement contestée.

Signature des époux

*Nom, qualité et signature
de l'Officier de l'état civil*

Article 184 :

Tout mariage contracté en contravention aux dispositions contenues aux articles [144](#), [146](#), [146-1](#), [147](#), [161](#), [162](#) et [163](#) peut être attaqué, dans un délai de trente ans à compter de sa célébration, soit par les époux eux-mêmes, soit par tous ceux qui y ont intérêt, soit par le ministère public.

Article 187 :

Dans tous les cas où, conformément à [l'article 184](#), l'action en nullité peut être intentée par tous ceux qui y ont un intérêt, elle ne peut l'être par les parents collatéraux, ou par les enfants nés d'un autre mariage, du vivant des deux époux, mais seulement lorsqu'ils y ont un intérêt né et actuel.

**RÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT CIVIL DU CONJOINT ÉTRANGER
TEL QU'IL FIGURE SUR SON ACTE DE NAISSANCE**

Le conjoint étranger doit compléter ce document si son état civil (prénom(s), nom, date et lieu de naissance, prénoms et noms des parents) présente des différences entre votre acte de mariage et son acte de naissance et qu'il souhaite que soit rétabli sur votre acte de mariage français l'état civil qui figure sur son acte de naissance.

Je soussigné(e) (prénom(s) et nom du conjoint étranger)

souhaite que mon état civil soit rétabli tel qu'il figure sur mon acte de naissance lors de la transcription de mon acte de mariage dans les registres de l'état civil français.

À....., le __ / __ / 20__

Signature